

**CONVENTION D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES ENTRE L'ASSOCIATION
LEDA « LES ESPACES D'AVENIRS » ET UN BENEVOLE**

Entre l'Association LEDA « Les Espaces D'Avenir », dont le siège social est situé au Domaine des Frileuses à Chaumont-sur-Loire (41150), Représentée par son Président, ou par délégation, par ... Mme, Mlle, Mr XX (Prénom et NOM), fonction (Directeur, Responsable, etc....) de l'établissement ou le service ou l'activité (Nom et adresse, téléphone, courriel),

Et,

Mme, Mlle, Mr XX (Prénom et NOM), demeurant à
joignable par téléphone au....., par courriel à l'adresse suivante :.....

Cette convention individuelle s'inscrit dans le cadre de la Charte du Bénévolat établie par l'Association LEDA « Les Espaces D'Avenir » et approuvée par son Assemblée Générale du 13 novembre 2009.

Après lui avoir remis en mains propres la Charte du Bénévolat, l'Association LEDA « Les Espaces D'Avenir », s'engage à l'égard de Mme, Mlle, Mr XX (Prénom et NOM) :

- à lui confier les responsabilités, missions et activités suivantes :
.....
- à respecter les horaires et disponibilités convenus suivants :
.....
- à écouter ses suggestions ;
- à assurer un programme, préalable et continu, d'information, d'intégration et de formation ;



- à faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole, notamment en matière d'utilité, de reconnaissance et de développement de compétences ;
- à rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'Association ;
- à couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subits dans le cadre de ses activités ;
- si souhaité, à l'aider à faire reconnaître ses compétences acquises dans le cadre des procédures de VAE.

L'Association LEDA « Les Espaces D'Avenirs », pourra à tout moment décider de la fin de la collaboration de Mme, Mlle, Mr XX (Prénom et NOM), mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

Mme, Mlle, Mr XX (Prénom et NOM), s'engage à l'égard de l'Association LEDA « Les Espaces D'Avenirs » :

- à coopérer avec les différents partenaires de l'Association: bénéficiaires, dirigeants, salariés permanents, autres bénévoles ;
- à respecter son éthique, son fonctionnement et son règlement intérieur ;
- à respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;
- à s'impliquer dans les missions et activités confiées ;
- à respecter les horaires et disponibilités convenues, en cas d'impossibilité à prévenir le responsable désigné ;
- à faire des suggestions d'amélioration du fonctionnement et de l'organisation ;
- à participer aux réunions d'information et aux actions de formations proposées.

Mme, Mlle, Mr XX (Prénom et NOM), pourra à tout moment arrêté sa collaboration, mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance raisonnable.

Fait en deux exemplaires originaux, à ,le.....

Pour l'Association

Pour le Bénévole

Mme, Mlle, Mr XX (Prénom et NOM), fonction Mme, Mlle, Mr XX (Prénom et NOM)